

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L' an deux mille seize : le 14 avril à 19h le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 20 votants : 23

Date de la convocation le 5 avril 2016

Présents : BIROSTE Anne, BRIGNON Anne-Marie, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DIAZ Stéphanie, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LLAMAS Jérôme, LAGARDE Henri, LOPEZ Jean-Jacques, MASNOU Sandrine, MARIE Vanessa, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Hai, REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre.

Absents : GREGOIRE Marie-Claude, SUBIELOS Lionel, TOR Florent

Procurations : GREGOIRE Marie-Claude à IDJELLIDAINÉ Evelyne, SUBIELOS Lionel à GIBERT Jean-Michel, TOR Florent à LOPEZ Jean-Jacques

Secrétaire de séance : LLAMAS Jérôme

Les conditions de quorum étant atteintes, le Président a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention de gestion déléguée du service public de l'eau potable avec la société BRL Exploitation et ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

Par 21 voix POUR 1 CONTRE (NGUYEN) et 1 ABSTENTION (DIAZ)

APPROUVE la convention de gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif avec la société BRL Exploitation et ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

Par 21 voix POUR 1 CONTRE (NGUYEN) et 1 ABSTENTION (DIAZ)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'édition publicitaire des plans de ville avec la société PVI Editions à l'unanimité.

DECIDE de la création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et de la fermeture des postes correspondants aux agents promus à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration et les pièces y afférent.

Par 22 voix POUR 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (DIAZ)

PREND CONNAISSANCE des marchés passés et préemptions prises par délégation du Maire